



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

Ministres des cultes

Question écrite n° 48767

### Texte de la question

M. Didier Mathus attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les projets de réforme du système de protection sociale des agents du culte. Les membres de l'Association protection sociale et caisse des cultes s'interrogent sur ces éventuels changements et manifestent le souhait d'être intégrés au régime général. Il semblerait que les deux caisses CAMAC et CAMAVIC soient réunies, que le régime particulier soit maintenu, que la cotisation sur forfait soit équivalente au SMIC. Il lui demande donc, d'une part, de donner des informations précises sur ce projet de réforme du régime de protection sociale des clercs et religieuses et, d'autre part, de prendre toutes les mesures nécessaires à une consultation des associations et assurés sociaux pour une prise en compte de leurs propositions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mathus Didier](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48767

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 1997, page 924